



INFORMATIONS ET INSCRIPTION : Responsable de concours

Généralités

La responsabilité de toutes les questions concernant les officiels, telles que le recrutement, la nomination, l'affectation, les cours, la formation initiale et continue ainsi que les sanctions, incombe au Comité Technique de la discipline. Conformément au règlement d'organisation de Swiss Equestrian, ce comité peut déléguer certaines responsabilités et tâches à la commission technique (FAKO).

Définition : Responsable de concours:

Les responsables de concours sont responsables envers Swiss Equestrian de l'organisation et du déroulement d'une manifestation officielle de Dressage.

Un cahier des charges existe pour les responsables de concours. Il correspond à celui du Délégué Technique, à l'exception des tâches de juge et de la formation des DT du jour et de DT du concours. Le cahier des charges est disponible sur le site Internet de Swiss Equestrian.

Conditions de nomination

Avec une activité antérieure en tant que DT (à partir de 75 ans) :

- Au moins 5 ans d'expérience en tant que DT avec au moins 20 missions

Avec une activité antérieure en tant que TD du jour (à partir de 75 ans) :

- Au moins 5 ans d'expérience en tant que TD du jour avec au moins 20 missions
- Passage d'un examen théorique

Sans expérience préalable en tant que DT :

- Âge minimum: 30 ans
- Listé en tant que responsable place d'échauffement
- Plusieurs années d'expérience dans l'organisation (ou la co-organisation) de concours de Dressage
- Bonne réputation en matière de relations humaines et avec les chevaux
- Disposition à assumer des responsabilités
- Capacité à prendre des décisions
- Connaissance approfondie des règlements (RG, RD et cahier des charges)
- Participation à 3 assistanats auprès d'au moins 2 DT différents avec recommandations positives dans un délai d'un an
- Réussite d'un examen théorique après avoir effectué les assistanats

Publication

La liste des responsables de concours est publiée sur le site Internet de Swiss Equestrian, dans la section dédiée aux officiels.

Tâches

- Remplit les tâches définies dans le cahier des charges DT Dressage
- Soutient et conseille l'organisateur dans les préparatifs, par exemple dans la recherche de juges et la répartition
- Assure l'encadrement des juges pendant le concours
- Vérifie les classements et les passeports des chevaux
- Est le point de contact pour toutes les réclamations, problèmes, etc.
- Est l'interlocuteur principal de l'organisateur
- Assiste l'organisateur dans l'utilisation du système « Rosson »

Cours

La participation aux cours officiels pour DT est obligatoire.

Responsabilité, exigences personnelles

Les responsables de concours sont tenus de donner l'exemple dans l'exercice de leurs fonctions, de prendre leurs décisions en pleine conformité avec les règlements et les directives de Swiss Equestrian et de se comporter de manière objective et approprié à la situation dans les situations conflictuelles.

Propre participation

Un/e responsable de concours n'est pas autorisé/e à concourir dans une manifestation pour laquelle il/elle a la fonction de responsable de concours.

Restrictions d'âge

Lorsqu'ils atteignent la limite d'âge fixée pour les officiels de Swiss Equestrian (à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent 75 ans), les délégué·e·s techniques (DT) peuvent déposer une demande de nomination en tant que Responsable de concours pour 3 ans supplémentaires.

Les Responsables de concours peuvent, à la fin de l'année au cours de laquelle ils/elles

atteignent 75 ans, également déposer une demande de prolongation jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils/elles atteignent 78 ans.

Ces demandes doivent être adressées au/à la responsable de la formation chez Swiss Equestrian.

Bases juridiques

Le Règlement de l'Ordre Juridique est applicable et la compétence du Tribunal Fédéral est expressément reconnue.